

Journée nationale des aidants : les Caf facilitent l'accès aux droits des aidants

Datum 6.10.2026
Subjekt CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES
Region Frankreich
Kategorie Soziale Dienste, Staatliche Institutionen, Versicherungswesen

En France, 1 habitant sur 5, soit près de 11 millions de personnes, apporte une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie*. À l'occasion de la Journée nationale des aidants, la Caf rappelle les dispositifs qui modèrent l'impact de cet engagement sur leur vie professionnelle. Parmi eux, l'assurance vieillesse des aidants permet d'acquérir des droits à la retraite pendant ces périodes, avec une affiliation assurée et des cotisations versées par les Caf, afin que la solidarité familiale ne pénalise pas l'avenir des aidants.

Des allocations pour compenser l'impact sur l'activité professionnelle

Les Caf gèrent les aides suivantes adaptées à la situation des aidants :

- l'allocation journalière du proche aidant pour ceux qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour soutenir une ou plusieurs personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie tout au long de leur carrière dans la limite de 264 jours. En mars 2026, ils étaient **2 524** à en bénéficier, un chiffre en hausse de 25% par rapport à mars 2025
- l'allocation journalière de présence parentale pour les parents qui réduisent ou cessent leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant âgé de moins de 20 ans gravement malade, accidenté ou handicapé. En mars 2026, **25 734 parents** la perçoivent, un chiffre en hausse de 13% par rapport à mars 2025.

Le temps consacré à un proche compte aussi pour sa retraite

L'assurance vieillesse des aidants leur permet depuis septembre 2023 de valider des trimestres de retraite. Depuis, environ **68 000 aidants** qui ont réduit ou cessé leur activité professionnelle pour assurer une présence auprès d'un proche dans le besoin, sont affiliés chaque année par les Caf.

Les bénéficiaires de l'AJPA et de l'AJPP sont automatiquement affiliés par la Caf sans conditions de revenu. L'affiliation au titre de la charge d'un enfant en situation de handicap est conditionnée aux revenus de l'aidant, sous certaines conditions. Plus d'infos sur Aidants : le temps consacré à votre proche compte aussi pour votre retraite

S'informer sur les services et aides des Caf pour les aidants

Pour connaître les aides de la Caf, toute l'information est sur le site des Caf et les pages locales de la Caf de son département. Des contenus pratiques sont également proposés sur les réseaux sociaux de la Caf et dans le magazine *Vies de famille*.

<https://www.caf.fr/professionnels/presse/publications/les-caf-facilitent-l-acces-aux-droits-des-aidants-du-conge-la-retraite>